

Indemnitaire  
Mobilité  
Corps Carrière  
ATCMCISQ Arrêté 2024  
Effectifs  
Plan pluriannuel d'affectations  
Organisation du travail  
Maillage territorial  
Fidélisation

Après quinze mois de négociations, le Protocole 2023-2027, d'une ampleur inégalée, a été validé le 7 mai dernier par un accord majoritaire. Ce Protocole induit de nombreuses évolutions pour les contrôleurs aériens, tant du côté des réformes que de l'accompagnement social.

Alors que la tournée du SNCTA démarrée en mai se poursuivra jusqu'à l'automne, le SNCTA lance en complément un nouveau service **ouvert à tous**, dédié aux nombreuses questions soulevées et permettant des réponses et un accompagnement personnalisé.

Ce service est disponible dès maintenant en contactant le SNCTA à l'adresse :

[protocole@sncta.fr](mailto:protocole@sncta.fr)

Après la longue phase de négociations, le Protocole commence à se mettre en œuvre.  
Le SNCTA continue d'accompagner l'ensemble des contrôleurs collectivement et individuellement dans sa déclinaison.